



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 24 janvier 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2191 – Réforme dans les conditions de travail dans le nettoyage

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 19 janvier 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est sans objet dans la mesure où le Code du travail règle déjà la matière. S'il y a lieu, le cas échéant, de constater des abus ou des illégalités, les tribunaux du travail sont compétents en la matière. Par ailleurs, en ce qui concerne la demande d'une amélioration des conditions de travail, il convient de rappeler le rôle que peuvent jouer les organisations syndicales.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés